



Médecin Inspecteur de Santé publique

Les médecins Inspecteurs de Santé publique (MISP) sont des fonctionnaires de l'Etat, de catégorie A+, gérés par le ministère chargé de la santé. Ils sont amenés à exercer leurs missions en agences régionales de santé (ARS), en agence nationale ou en administration centrale.

Quelles sont les principales activités ?

La santé publique est un champ d'action qui concerne l'amélioration, la protection et la restauration de la santé des individus, non par une démarche individualisée mais par un ensemble de mesures collectives.

Les activités des MISP, relevant de prescriptions régaliennes (en lien avec le Préfet) ou non, peuvent être regroupées au sein de **4 grands groupes** :

Conception de programme	Inspection contrôle
<ul style="list-style-type: none">Programme d'orientationProjets régionaux de santéCPOM Contrats locaux de santéSchéma d'organisation sanitaire et médico-socialePlans d'action	<ul style="list-style-type: none">Restructurations d'établissements de santéDysfonctionnements signalés par des usagersGestion des signaux et alerteVisites de conformitéLabellisationsProcédure de certification des établissements
Évaluation/conseil	Veille sanitaire
<ul style="list-style-type: none">Coordination d'acteursÉvaluation de politiques publiquesAnimation de réseauxIngénierie de projetAccompagnement des initiatives locales	<ul style="list-style-type: none">Expertise médicaleEtudes épidémiologiques, démographiques, statistiquesGestion de crises sanitairesAnimation des réseaux de vigilance

Pour quelle rémunération ?

De 3 000 € en début de carrière à 5 000 € en fin de carrière, auxquels s'ajoutent des primes.

Quelles sont les connaissances et compétences professionnelles nécessaires ?

Outre des connaissances générales en matière de finances publiques/gestion publique, les MISP doivent disposer de connaissances spécialisées dans les domaines suivants :

- ≡ Politique sanitaire et sociale
- ≡ Déterminants de santé
- ≡ Environnement institutionnel et administratif
- ≡ Fonctionnement et organisation des établissements médico-sociaux
- ≡ Economie de la santé
- ≡ Statistique, épidémiologie, biostatistique
- ≡ Organisation de l'offre de soin
- ≡ Santé et environnement
- ≡ Cadre légal et réglementaire de la santé publique

La maîtrise de savoirs faire transversaux et spécifiques est également indispensable, notamment en matière de conduite de projet, d'animation de réseaux, de mise en œuvre des techniques d'inspection/contrôle, de veille, d'évaluation et de définition des procédures d'alerte.

En outre, les MISP doivent détenir **une variété de compétences professionnelles** :

- Médiation
- Créativité et innovation
- Autonomie
- Travail collectif
- Initiative
- Discrétion et confidentialité
- Réactivité et adaptabilité

Les MISP doivent exercer leurs missions dans le respect des règles déontologiques.

Enfin, de par leur positionnement hiérarchique, les MISP doivent disposer de compétences managériales.

Quelles sont les conditions d'accès ?

Pour connaître l'ensemble des informations utiles relatives aux concours de recrutement dans le corps des MISP, rendez-vous sur la [fiche Concours MISP](#).